

Tijl VANNESTE

*Intra-European Litigation
in Eighteenth-Century Izmir.
The role of Merchants' Style*

Leyde-Boston, Brill (Mediterranean Reconfigurations, 4), 2022, 366 p., ISBN : 9789004382701

Mots-clés: Litiges commerciaux, commerce interculturel, Smyrne, Méditerranée

Keywords: Commercial disputes, intercultural trade, Smyrna, Mediterranean

Cet ouvrage s'inscrit dans le cadre des travaux du programme de recherche international « Mediterranean Reconfigurations »⁽¹⁾ porté par Wolfgang Kaiser et consacré au changement que connaît l'espace méditerranéen entre xv^e et xix^e siècles et, plus particulièrement, au pluralisme juridique qui y a cours pour arbitrer les différends commerciaux d'un négocié essentiellement interculturel.

Dans cette perspective, Tijl Vanneste analyse les litiges commerciaux portés devant le tribunal consulaire hollandais dans la ville ottomane de Smyrne durant la seconde moitié du xviii^e siècle, afin de mieux comprendre le comportement des négociants. Il mobilise, à cette fin, de riches sources, encore trop peu exploitées, conservées tant aux archives municipales d'Amsterdam qu'aux Archives nationales à La Haye: qu'il s'agisse des archives de maisons de commerce néerlandaises dont une succursale se trouve à Smyrne (comme les De Vogel pour la période 1685-1804); celles d'une dynastie consulaire au Levant, les De Hochepied (dont plusieurs membres exercent la fonction de consul hollandais à Smyrne entre 1688 et 1824, permettant, par là même, la stabilité du fonctionnement de ce consulat), mais également les archives du consulat hollandais à Smyrne (affaires jugées par le tribunal consulaire, documents de chancellerie), celles des États généraux (dossiers concernant le négocié au Levant) ou de la Légation hollandaise dans la capitale ottomane.

Les difficultés auxquelles l'auteur a dû faire face pour mener à bien cette recherche novatrice sont multiples (p. 7-8). Elles concernent aussi bien le corpus à constituer (séries incomplètes, documentation d'un même procès éparsillée dans différents

centres et fonds d'archives, disponible de surcroît en trois ou quatre langues différentes qu'il faut maîtriser pour pouvoir reconstituer l'intégralité du litige) que des questions de nature méthodologique (dont, pour ne donner qu'un exemple, la multiplicité des tribunaux à l'époque moderne rendant difficile l'arbitrage des différends nés du développement du commerce international, en l'absence de réglementations et instances internationales pour le réguler).

Le livre est structuré en une introduction dense, cinq chapitres et une brève conclusion. Les deux premiers chapitres exposent le cadre général de la présence hollandaise au Levant depuis le xvii^e siècle: le chapitre 1 présente son histoire et le contexte institutionnel dans lequel elle s'inscrit, tant aux Provinces-Unies que dans l'Empire ottoman, puis, plus spécifiquement, le consulat et la petite « colonie » hollandaise de Smyrne alors que le chapitre 2 propose une étude du fonctionnement et du rôle du tribunal consulaire hollandais dans cette ville. Si le chapitre 3 est consacré aux litiges entre membres de la colonie hollandaise, le suivant s'intéresse, pour sa part, à ceux qui impliquent négociants hollandais et européens (français, anglais, prussiens, génois, etc.), y compris des Ottomans « protégés »⁽²⁾ par un consulat étranger, ce qui rend la résolution du différend nécessairement plus complexe. Il aborde, en quelques pages, le problème des litiges en mer et de la juridiction maritime. Le dernier chapitre concerne des procès entre sujets ottomans, « protégés » ou non, et négociants européens et pose avec force la question, pour les uns et les autres, du tribunal devant lequel ils souhaitent porter leur différend afin que le jugement leur soit le plus favorable possible.

Au travers quelques cas de différends commerciaux (choisis parmi les 200 dossiers découverts dans les archives), Tijl Vanneste guide ses lecteurs, pas à pas, avec finesse, dans les méandres des législations, encore tâtonnantes, qui encadrent le commerce en contexte interculturel et international à l'époque moderne. Il met ainsi en évidence la multiplicité des lois et coutumes, comme des instances potentiellement concernées (tribunal consulaire hollandais ou d'un autre pays européen et juge ottoman à Smyrne, possibilité dans certains cas de faire appel au tribunal de l'ambassadeur hollandais dans la capitale ottomane, voire de porter l'affaire devant un tribunal

(1) ERC Advanced Grant (Université Paris I et Institut d'histoire moderne et contemporaine). Pour en savoir plus, cf. configmed.hypotheses.org. Consulté le 16 août 2022.

(2) Statut spécifique à l'Empire ottoman qui permet à un consulat européen, conformément aux Capitulations concédées par le sultan aux puissances européennes, de faire bénéficier un individu de certaines des institutions et lois du pays protecteur tout en gardant le statut personnel qui dépend de sa nationalité et en restant soumis à sa juridiction naturelle.

aux Provinces-Unies, par exemple le *Hof van Holland* ou le *Hoge Raad*) et la difficulté à trouver, toujours, une solution rapide pour les parties en présence. Les conflits entre juridictions sont inévitables et les consuls hollandais cherchent à empêcher le recours au tribunal du *cadi* ottoman, pour éviter de fragiliser les relations avec les autorités ottomanes et la position du pays qu'ils représentent dans l'Empire.

Au final, les différends entre négociants ne signifient pas qu'ils cesseront de travailler ensemble à l'avenir. Ainsi, comme le montre l'auteur tout au long du livre, pour réussir dans les affaires, ce ne sont ni les origines géographiques ou nationales, ni la religion que les négociants professent qui prime, mais bien « le style marchand ». Il s'agit, pour reprendre les termes du philosophe et économiste allemand Carl Günther Ludovici au XVIII^e siècle (p. 128-130), d'un ensemble non-écrit d'usages, coutumes, normes et valeurs, reconnu par l'ensemble des marchands, qui, par-delà les diverses législations écrites, permet, de manière pratique et souple, de faire du commerce et de résoudre les conflits. Lors des procès, les négociants s'y réfèrent volontiers dans les documents écrits qu'ils produisent, pointant du doigt ceux dont le comportement ne s'est pas conformé au « style marchand » et les tribunaux consulaires eux-mêmes le mentionnent dans leurs sentences. L'important pour tous est que le commerce se fasse dans la confiance et le respect des intérêts mutuels, donc dans la réciprocité du lien, seul moyen pour les négociants de préserver et de renforcer leur réputation alors même que les réseaux (amicaux et/ou professionnels) dans lesquels ils s'insèrent sont essentiels à la bonne marche de leurs activités. Les pages consacrées au « style marchand » vu par les musulmans (p. 316-323) sont dès lors particulièrement intéressantes pour révéler l'usage large qui en est fait, même s'il existe des « styles marchands » locaux (p. 152 et 162) par nécessité et pragmatisme.

L'analyse permet de dessiner, en creux, le fonctionnement du commerce hollandais au Levant: fondé sur la commission, bien moins réglementé que le français et l'anglais à la même période, il s'inscrit dans des espaces pluriels et étendus (ensemble de la Méditerranée, Provinces-Unies, Prusse, Russie, Perse, etc.). Il mobilise une petite « colonie » à Smyrne constituée majoritairement de négociants et courtiers auxquels s'ajoutent les « protégés » dont les tableaux 2 et 3 dressent un rapide aperçu pour l'année 1759. Si ces négociants hollandais font rarement des affaires entre eux – car en tant que commissionnaires, ils sont aussi concurrents –, ils en font nécessairement avec des Européens et des Ottomans, majoritairement non-musulmans. Ils

n'hésitent pas non plus à travailler avec des censaux locaux, le risque étant alors que ces derniers concurrencent directement le commerce hollandais au Levant, ce qui ne manque d'ailleurs pas d'arriver, en particulier lorsque plusieurs d'entre eux décident de s'établir aux Provinces-Unies.

Au terme de cette intéressante recherche, le lecteur peut regretter, ici ou là, quelques longueurs et répétitions, conséquence, en grande partie, de la structuration du livre en une partie plus théorique et contextuelle (deux premiers chapitres), essentiellement concentrée sur le XVII^e siècle, et une plus pratique (chapitres 3 à 5) qui analyse des cas concrets de différends commerciaux durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il peut regretter également que la spécificité de Smyrne ne soit que peu prise en compte: l'auteur ne s'en cache d'ailleurs pas (p. 8-9), il a fait le choix de cette ville pour tester ses hypothèses de travail, car Smyrne est alors un centre important des échanges en Méditerranée, entre négociants européens (de différents pays) et ottomans (musulmans, chrétiens ou juifs) et que les archives de son consulat hollandais avaient été conservées. À ce sujet, le plan de la ville joint à la démonstration (p. 67), datant de l'extrême fin du XIX^e siècle, en constitue un bon révélateur. Il en résulte souvent le besoin d'en savoir bien plus sur le lieu où sont installés ces négociants et ce qu'il implique sur la manière qu'ils ont de commercer, sur les liens concrets qu'ils tissent aussi bien pour leurs besoins professionnels que dans leur quotidien, sur leurs jeux entre les différentes juridictions présentes à Smyrne, ne serait-ce que pour prendre toute la mesure des conflits qu'ils doivent affronter.

Pour autant, ces remarques finales ne souhaitent, en aucun cas, amoindrir la qualité certaine de cet ouvrage.

Marie-Carmen Smyrnelis
Maître de conférences HDR,
Institut catholique de Paris,
Fellow de l'institut Convergences Migrations